

À propos de quelques épithètes latines d'orchidées d'Europe

Texte et photos de Pierre DELFORGE*

Abstract : DELFORGE, P.- About some Latin epithets of European orchids. Several Latin epithets of scientific names of European orchids are sometimes considered inappropriate or spelled in more than one way. Twelve epithets are examined in order to understand their meaning or to determine which is the correct spelling that should be used, on the one hand according to the International Code of Nomenclature of Algae, Fungi and Plants (Shenzhen Code 2018), on the other hand according to the classical and botanical usage of Greek and Latin.

Key-Words : Nomenclature, meaning, spelling ; Orchidaceae, *×Dactyloдения sancti-quintinii*, *Dactylorhiza psychophila*, *Epipactis nauosaensis*, *Epipactis krym-montana*, *Ophrys bertoloniiiformis*, *O. pseudobertolonii*, *O. catalaunica*, *O. ×colintocainea*, *O. delphinensis*, *O. montis-aviarii*, *O. philippi*, *O. quercophila*.

Résumé : Plusieurs épithètes latines de noms scientifiques d'orchidées d'Europe sont parfois considérées comme inappropriées ou orthographiées de plusieurs manières. Douze épithètes sont examinées afin de comprendre quel est leur sens ou de déterminer quelle est l'orthographe correcte qui doit être utilisée, d'une part selon le Code International de Nomenclature des algues, des champignons et des plantes (Shenzhen Code 2018), d'autre part selon l'usage classique et botanique du grec et du latin.

Quelques espèces d'Orchidées européennes apparaissent sous des noms scientifiques latins qui ne semblent pas convenir ou qui sont orthographiés de manières diverses. Des interrogations surviennent parfois à ce propos dans des articles ou sur des forums, mais elles restent souvent sans réponse adéquate, pour deux raisons principalement. D'une part, parce que l'explication doit être trouvée dans les principes, articles, recommandations et exemples du Code International de Nomenclature des algues, des champignons et des plantes, ouvrage qui n'est pas vraiment de lecture attrayante, d'autre part parce que cette explication nécessite généralement une bonne connaissance du latin et du grec, ce qui devient de plus en plus rare chez les botanistes, au point que le Code de Nomenclature accepte, depuis le 1^{er} janvier 2012, que les descriptions de taxons nouveaux puissent se faire non seulement en latin, mais aussi en anglais.

En dehors de toute préoccupation taxonomique, la présente note vise à discuter des épithètes à la latinisation douteuse ou paraissant malheureuse et à justifier ou réfuter certaines corrections orthographiques pour quelques orchidées d'Europe, afin que chaque taxon ne porte qu'un seul nom écrit

toujours de la même manière, ce qui est l'objectif principal de la nomenclature linnéenne et du Code International de Nomenclature. Le cas échéant, les références aux prescriptions et recommandations du Code qui seront citées ici sont celles du Code de Shenzhen (2018), dans la version bilingue français-anglais publiée en 2019 par le Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, ouvrage téléchargeable sur l'Internet (DOI : 10.5281/zenodo.2558315).



Fig. 1. *×Dactyloдения sancti-quintinii* - 25 juin 2012, Brabant-Flamand (Belgique).

Le *Dactyloдения* de Saint-Quintin

×Dactyloдения st-quintinii ou *×Dactyloдения sancti-quintinii* ? GODFERY (1933 : 145) a décrit de la vallée de Teesdale (comté de Durham, Angleterre), un hybride entre *Gymnadenia conopsea* et *Dactylorhiza fuchsii* (sub nom. *Orchis maculata*) qu'il a nommé *×Orchigymnadenia st-quintinii*, taxon transféré dans le nothogénre *×Dactyloдения*

par J. DUVIGNEAUD (in DE LANGHE et al. 1983 : 922) (Fig. 1). L'épithète retenue dans la littérature est très généralement *st-quintini*, même sur le site de l'International Plant Names Index (www.ipni.org). Mais l'on peut trouver également, pour le même taxon, *sancti-quintinii*, notamment chez BAETEN et al. (2011, 2013), KREUTZ (2019), ou sur de nombreux sites français, notamment celui de Tela-Botanica (www.tela-botanica.org/bdtfx-nn-21256-nomenclature).

Que dit le Code de Nomenclature ? L'article 60.14. stipule que « Les noms et les épithètes abrégés doivent être écrits en toutes lettres (expandus) conformément à la tradition nomenclaturale (voir aussi [...] la Recommandation 60C.4(d) ». La recommandation 60C.4(d) précise que : « "St" devrait être rendu en *sanctus* (m) ou *sancta* (f) (p. ex. *sancti-johannis*, d'après St John [St-Jean], *sanctae-helenae*, d'après St Helena [Sainte-Hélène] ». C'est donc *sancti-quintinii* qui doit être utilisé.

Le *Dactylorhiza* ami du froid

Dactylorhiza psychophila ou *Dactylorhiza psychrophila* ? SCHLECHTER (in KELLER & SCHLECHTER 1927-1928 : 183) a décrit *Orchis maculata* var. *psychophila*, nom lié à un holotype prélevé fort probablement en Laponie. SCHLECHTER ne précise pas l'étymologie de l'épithète qu'il crée. Ce taxon a ensuite été transféré dans le genre *Dactylorhiza* par SOÓ (1962) puis élevé au rang d'espèce par AVE-RYANOV (1982). Dans plusieurs publications (e.g. KREUTZ 2004 ; BAUMANN et al. 2006 ; ECCARIUS 2016) et, de manière plus surprenante, sur le site de l'International Plant Names Index (IPNI), c'est avec l'orthographe *psychophila* que l'épithète apparaît.

Selon les dictionnaires grec-français d'ALEXANDRE (1850) et de BAILLY (1950), *psychros* (ψυχρος, -α, -ον) est un adjectif qui signifie "froid, frais", mais dans beaucoup de sens différents, tandis que *psychos* (ψυχος, -εος, -ους) est un nom qui se traduit généralement par "le froid, la fraîcheur". L'épithète créée par SCHLECHTER est donc correcte et c'est *psychophila* qui doit être utilisé.

L'*Epipactis* de Naoussa

Epipactis nauosaensis ou *Epipactis nauosaensis* ? Plusieurs localités grecques portent le nom de Naoussa ou Naoussa. L'*Epipactis* de Naoussa a été décrit par ROBATSCH (1989) du mont Vermion, qui domine la petite ville de Naoussa, dans la province d'Imathia, en Macédoine. Dans sa note, où il décrit également *E. danubialis*, ROBATSCH écrit chaque fois « *Epipactis nauosaensis* », que ce soit dans le sous-titre, dans le nom qui accompagne la description latine ou dans la traduction en allemand de cette description. Pour la provenance de l'holotype, ROBATSCH écrit « Typus : Graecia, Macedonia, supra Nauosa » et, en allemand : « Typus : Griechenland, Macedonien, oberhalb von Nauosa ». Par

contre, dans le résumé en allemand, qui clôture sa note, ROBATSCH écrit «*E. nauosaensis*».

Plusieurs auteurs qui ont traité de cette espèce ont utilisé l'orthographe "rectifiée" *nauosaensis* (e.g. KREUTZ 2004 ; BAUMANN et al. 2006 ; TSIFT-SIF & ANTONOPOULOS 2017) plutôt que *nauosaensis* qui apparaît cependant constamment dans le protologue de ROBATSCH. Utiliser l'épithète plus exacte *nauosaensis* est malencontreusement contraire à l'article 60.9 du Code de Nomenclature qui stipule que : « Lorsque les modifications orthographiques voulues par les auteurs sont des latinisations intentionnelles de noms propres, géographiques ou vernaculaires, elles doivent être préservées ». Comme dans toutes les occurrences du titre et des descriptions latine et allemande, ROBATSCH a toujours écrit *nauosaensis*, cette orthographe semble intentionnelle et elle doit être suivie, même si elle paraît et est effectivement erronée.

L'*Epipactis* habitant des montagnes [de] Crimée

Epipactis krymmontana ou *E. krym-montana* ? L'*Epipactis* habitant des montagnes de Crimée a été décrit en anglais par FATERYGA et al. (2014) sous le nom d'*Epipactis krymmontana*. Expliquant l'étymologie du nom de leur nouvelle espèce, les auteurs écrivent (traduit) : « "*krymmontana*" signifie "habitante des montagnes de Crimée". Le nom a une origine mixte : "Krym" est le nom russe de la Crimée traduit en latin [*sic*] ; "*montana*" est le nom latin pour montagne ». Cette explication est erronée.

Les noms latins de la Crimée sont *Tauria* et *Chersonesus Taurica* (e.g. STEARN 1995: 223) tandis que *montanus*, -i c'est le montagnard, celui qui habite les montagnes ; la montagne, en latin, c'est, *mons*, -tis (cf. e.g. GAFFIOT 1934). D'autre part, "Krym" est le nom russe de la Crimée non pas traduit, mais simplement translittéré, les caractères cyrilliques étant remplacés par des caractères latins ; *krymmontana* est donc une épithète latine composé de deux mots séparés, dont l'un provient du russe, l'autre du latin. Ce type de mot composé est une aberration philologique, une chimère, que le Code de Nomenclature recommande d'éviter : « Recommandation 23A.3. En formant des épithètes spécifiques, les auteurs devraient en outre se conformer aux points suivants : [...] (c) Ne pas créer des épithètes en combinant des mots empruntés à différentes langues ». Notons également que, malencontreusement, "Krym" est simplement apposé à "*montana*" (= habitante des montagnes Crimée), alors que, s'il était un mot latin, il devrait être mis au génitif (= habitante des montagnes de Crimée).

Comme l'épithète est formée de deux mots, qui sont de surcroît de langues différentes, il est légitime de se demander s'il ne conviendrait pas de séparer ces deux mots par un trait d'union (comme,

par exemple, dans *Anthyllis barba-jovis* ou *Neottia nidus-avis*). Le Code de Nomenclature, dans son article 60.11., marque une nette préférence générale pour les épithètes formées d'un seul mot, sans trait d'union, avec, cependant, de nombreuses exceptions : il précise par exemple que : « Un trait d'union n'est autorisé que si l'épithète est formée de mots qui sont habituellement séparés, ou si les lettres précédant et suivant le trait d'union sont les mêmes ». C'est le cas ici avec la lettre 'm', ainsi que pour les deux mots d'origines différentes qui sont normalement séparés mais qui sont accolés dans l'épithète. C'est donc *krym-montana* qui est correct (ou le moins incorrect !). Cette graphie est de plus en plus employée, notamment par l'International Plant Names Index (IPNI).

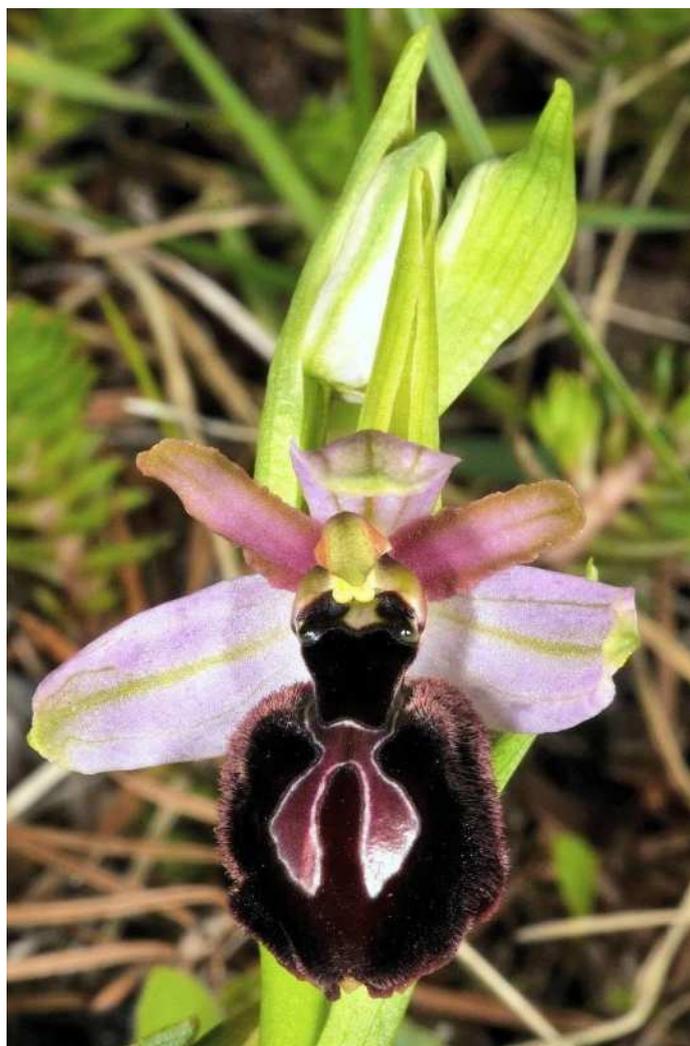


Fig. 2. *Ophrys catalaunica* - 7 mai 2016, Aveyron (France).

L'Ophrys de Monsieur Bertoloni et ses avatars

Ophrys bertolonii, *Ophrys bertoloniiformis*, *Ophrys pseudobertolonii*. Antonio BERTOLONI (1804 : 145) a décrit un *Ophrys* génois sous le nom d'*Ophrys speculum*, nom illégitime parce qu'homonyme postérieur d'*Ophrys speculum* publié par LINK (1800) pour décrire l'*Ophrys* miroir. Bien avant que le Code de Nomenclature ne prévoie la

procédure du nom de remplacement, MORETTI (1823 : 145) a publié un nom nouveau pour l'*Ophrys* de Bertoloni : *Ophrys bertolonii*. Lorsqu'il est apparu plus tard qu'*O. bertolonii* était un nom qui était en fait utilisé non pas pour une espèce, mais pour un groupe d'espèces affines, *O. bertoloni* a été appliqué à l'espèce essentiellement italienne, sicilienne et croate, munie d'une cavité stigmatique dépourvue de parois latérales (cf. à ce sujet DELFORGE 2013 et ses références). Des noms ont de ce fait été créés pour les autres espèces du groupe au fur et à mesure de leur caractérisation. DANESCH et DANESCH (1971 : 117) ont ainsi décrit *Ophrys bertoloniiformis* du mont Gargano (Pouilles, Italie), tandis que le nom d'un hybride occasionnel décrit par MURR (1898 : 218), *Ophrys pseudobertolonii*, était utilisé par BAUMANN et KÜNKELE (1986 : 367) pour l'espèce endémique de l'Insubrie (nord de l'Italie), mieux connue sous le nom d'*O. benacensis*.

Ces deux épithètes, *bertoloniiformis* et *pseudobertolonii*, sont malheureuses parce que leur signification est boiteuse. En effet, *bertoloniiformis* signifie littéralement « qui à la forme de [Monsieur] Bertoloni » tandis que *pseudobertolonii* doit être traduit par « faux [Monsieur] Bertoloni », une épithète qui, selon STEARN (1995 : 475) pourrait être considérée comme une insulte à l'égard d'Antonio BERTOLONI. La même remarque peut être aussi faite, par exemple, pour *Dactylorhiza traunsteinerioides*, épithète signifiant littéralement « qui a l'apparence de [Monsieur Joseph] Traunsteiner », le pharmacien et botaniste autrichien (1798-1850). Il va de soi que ces épithètes ne peuvent pas être corrigées.

L'Ophrys de Catalogne

Ophrys catalaunica ? *Ophrys catalaunica* a été décrit par DANESCH et DANESCH (1972 : 230) comme une espèce endémique de Catalogne (Fig. 2). Ces auteurs ne donnent pas d'indication sur l'étymologie de l'épithète qu'ils proposent. Selon le dictionnaire de GAFFIOT (1934), notamment, *Catalaunicus*, *-a*, *-um* est un adjectif qui renvoie aux Champs catalauniques, c'est-à-dire aux territoires où les Catalaunes, un peuple celte de la Gaule Belgique, se sont installés au III^e siècle av. J.-C. Ces territoires se situent dans la vallée de la Marne, loin du nord-est de l'Espagne, donc, ce qui peut faire penser que les DANESCH ont choisi une épithète qui ne convient pas à une espèce endémique de Catalogne. Cette inadéquation a parfois été affirmée péremptoirement, notamment sur des forums dédiés aux orchidées d'Europe.

Cependant, le Frère SENNEN (1861-1937), botaniste français établi en Catalogne et qui y a décrit nombre de plantes, a souvent employé, pour elles, l'épithète *catalaunica* (e.g. *Bellis catalaunica* Sennen, *Calamintha catalaunica* Sennen, *Euphrasia*

catalaunica Sennen, *Genista catalaunica* Sennen, *Myosotis catalaunica* Sennen ou encore *Quercus catalaunica* Sennen).

Il serait étonnant que SENNEN ait, lui aussi, utilisé une épithète inadéquate. L'origine du nom Catalogne (Cataluña en espagnol, Catalunya en catalan) est toujours débattue aujourd'hui. L'une des hypothèses émises par les historiens et les linguistes serait que Catalogne dérive bien du latin *Catalauni*, nom du peuple celte de Gaule Belgique, parce qu'au début du III^e siècle av. J.-C., une branche de ce peuple s'est établie avec les Volques dans l'actuelle Catalogne (RÉGNIER 1998 ; DROUIN & RÉGNIER 2012) et que leur nom aurait été donné à la région. Le sens de l'épithète choisie par DANESCH et DANESCH (1972) semble donc approprié pour l'ophrys qu'ils ont décrit.

L'Ophrys hybride de Madame Colin-Tocquaine

Ophrys ×*colin-tocainae*, *Ophrys* ×*colin-tocquainae*, *Ophrys* ×*coliniaie-tocaineae*, *Ophrys* ×*colin-tocaineae* ou *Ophrys* ×*colintocaineae* ? L'hybride entre *Ophrys aveyronensis* et *O. insectifera* a été décrit sous le nom d'*Ophrys* ×*colin-tocainae* par SOULIÉ et SOCA (2013 : 315-316) (Fig. 3). Cette épithète pose plusieurs problèmes.

En latinisant le nom de Madame Isabelle COLIN-TOCQUAINE, puis en le mettant au génitif féminin singulier (désinence *-ae*), les auteurs ont supprimé le 'qu' et le 'e' final de Tocquaine. Est-ce autorisé ? Le Code de Nomenclature, nous l'avons vu pour l'*Épipactis* de Naoussa, stipule, dans son article 60.9, que les modifications orthographiques voulues par les auteurs sont des latinisations intentionnelles de noms propres qui doivent être préservées. Cependant, dans sa recommandation 60C.3, le Code de Nomenclature précise que : « En formant de nouvelles épithètes basées sur des noms de personne, l'orthographe usuelle du nom de personne ne devrait pas être modifiée », recommandation que SOULIÉ et SOCA n'ont pas respectée. De plus, l'article 60.9 ajoute que les latinisations intentionnelles de noms propres doivent être préservées « sauf dans les épithètes formées à partir de noms de personne, lorsqu'elles concernent (a) uniquement une terminaison pour laquelle l'Art. 60.8 s'applique, ou (b) des noms de personnes dans lesquels les changements impliquent seulement (1) l'omission de la voyelle finale ou de la consonne finale ». Le 'e' final de Tocquaine ne pouvait donc pas être supprimé, parce que sa suppression ne permet pas la latinisation correcte de Tocquaine comme le stipule, cette fois, l'article 60.8. Cette faute doit être corrigée et le 'e' final de Tocquaine rétabli, ce qui donne la latinisation correcte *tocainae*. Subsidiairement, rappelons que si le nom propre à latiniser était « Toc[qu]ain », la latinisation correcte, selon les articles 60.8. et 60.9., devrait être

tocainiae. Dans les deux cas de figure, donc, *tocainae* est incorrect et doit être corrigé.



Fig. 3. *Ophrys* ×*colin-tocaineae* - 19 mai 2014, Aveyron (France).

Reste le trait d'union séparant *colin* de *tocainae*. Comme nous l'avons déjà vu, le Code de Nomenclature, dans son article 60.11., marque une nette préférence générale pour les épithètes formées d'un seul mot, sans trait d'union (cf. supra, L'*Épipactis* habitant des montagnes de Crimée). Cependant, de nombreuses exceptions sont prévues, notamment « si l'épithète est formée de mots qui sont habituellement séparés », ce qui est manifestement le cas ici. Parmi les nombreux exemples suscités par le problème du trait d'union dans le Code de Nomenclature [article 60.11., ex. 40-43], il faut encore noter que le trait d'union paraît pouvoir être maintenu uniquement si le premier mot de l'épithète composée est également latinisé et mis au génitif, ce qui donnerait *coliniaie-tocaineae*. [ICN, art. 60.11., ex. 41 : notamment *Enteromorpha roberti-lamii* et, pour les orchidées d'Europe, notons par exemple *Gymnadenia archiducis-joannis* ou encore *Ophrys regis-ferdinandii*]. Admettons cependant que Colin-Tocquaine forme un seul patronyme formé de deux mots habituellement séparés et nous obtenons alors *colin-tocaineae*, seul correct, qui doit être utilisé. C'est la même interprétation du Code de Nomenclature que l'on trouve, par exemple, pour *Serapias perez-chiscanoi*.

L'Ophrys de Delphes

Ophrys delphinensis ? *Ophrys delphinensis* a été décrit par DANESCH et DANESCH (1972 : 223) comme un hybride occasionnel entre *O. argolica* et *O. « scolopax subsp. cornuta »* (Fig. 4). L'holotype provient des environs de Patras (Achaïe, Péloponnèse, Grèce), mais une photographie publiée lors de la description a été prise dans le site archéologique de Delphes (ibid. : 58f). Bien que DANESCH et DANESCH ne précisent pas l'étymologie de l'épithète qu'ils créent, il est évident qu'il s'agit d'une référence géographique (suffixe *-ensis*) au célèbre site de Delphes, bâti sur les pentes du Parnasse, en Phocide et qu'ils nomment « *Delphi* » dans leur ouvrage, écrit en allemand. *Ophrys delphinensis*, aujourd'hui assez généralement considéré comme une espèce hybridogène stabilisée, est endémique de la Grèce centrale, particulièrement du pourtour du Golfe de Corinthe.

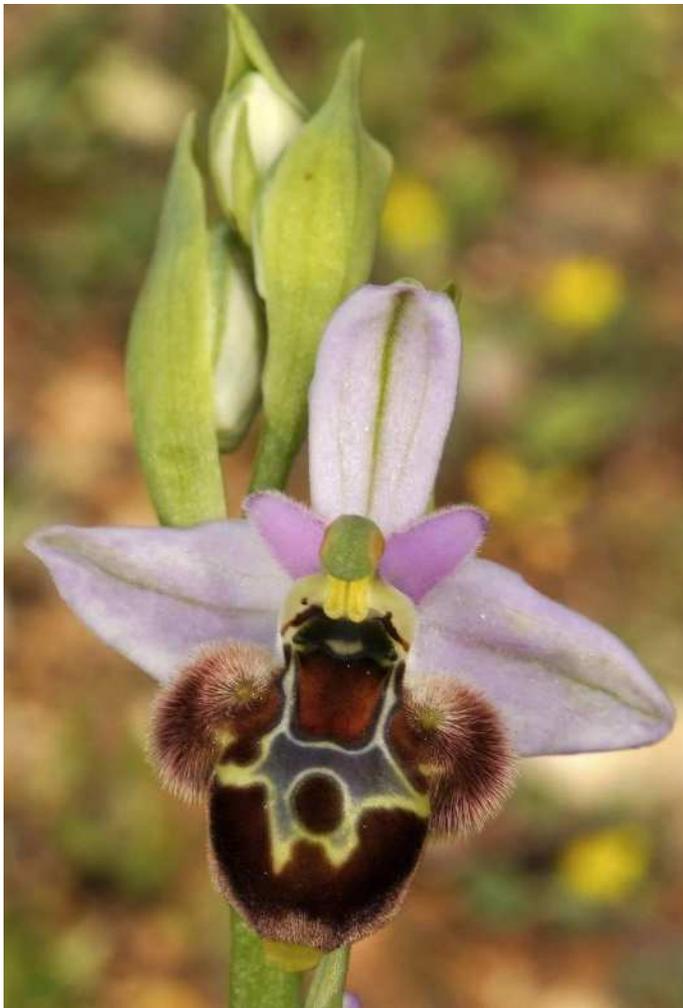


Fig. 4. *Ophrys delphinensis* - 22 avril 2011, Achaïe (Grèce).

En latin, « Delphes » et « les habitants de Delphes », c'est *Delphi*, *-orum* tandis que « de Delphes » est rendu par l'adjectif *Delphicus*, *-a*, *-um*. Le nom *Delphis*, *-idis*, peut également signifier "de Delphes" mais il est quasi uniquement utilisé pour désigner l'oracle de Delphes, la célèbre Pythie.

DANESCH et DANESCH ont cru probablement ne pas pouvoir employer *delphica* parce qu'il existait déjà un *Ophrys delphica* Fleischmann ex Hayek (HAYEK 1926 : 389), mais il s'agit d'un nomen nudum (BAUMANN & KÜNKELE 1986 : 584). Ils ont donc créé l'épithète *delphinensis*.

Delphin, *-inis*, en latin, c'est toujours le dauphin, c'est-à-dire le mammifère marin, le cétacé. Quant à *delphinus*, *-i*, il peut désigner le cétacé, mais aussi la constellation du Dauphin, ou encore les têtes de dauphins qui ornent les vases ou le mobilier (GAFFIOT 1934 : 491). Il existe également un *Delphini portus* ou port du Dauphin, mais il s'agit d'une localité de la côte Ligure, en Italie, loin de l'aire de répartition d'*Ophrys delphinensis*.

En latin médiéval et botanique, *delphinensis* signifie toujours « du Dauphiné » (QUICHERAT & CHATELAIN 1955 : 360 ; STEARN 1995 : 214), c'est-à-dire de l'ancienne province française qui correspondait plus ou moins aux départements actuels de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Drôme, très loin donc de l'aire reconnue pour *O. delphinensis*. Le nom *Ophrys delphinensis* ne peut cependant pas être corrigé, modifié ou rejeté. Le Code de nomenclature indique en effet, dans son article 51.1. : « Un nom légitime ne doit pas être rejeté simplement parce que lui, ou son épithète, est inapproprié [...]. Ex. 3. Le nom *Scilla peruviana* L. (Sp. Pl. : 309. 1753) ne doit pas être rejeté simplement parce que l'espèce ne croît pas au Pérou ».

L'Ophrys du mont des Oiseaux

Ophrys montis-aviarii ? Cet ophrys a été décrit par BENNERY et HIRSCHY (2014) pour donner un statut aux *Ophrys fuciflora* s.l. tardifs qui forment une métapopulation sur le mont des Oiseaux et ses environs, à Carqueiranne, dans le Var. Dans leur publication, les auteurs précisent l'étymologie de l'épithète qu'ils créent : « *montis-aviarii*, du mont des Oiseaux, nom de la colline où se situe une des stations de l'espèce » (BENNERY & HIRSCHY 2014 : 352).

Si *montis*, le génitif singulier de *mons*, est correct pour traduire « du mont », *aviarii* est contestable et ne veut pas dire « des oiseaux » ; des oiseaux, c'est en effet *avium*, le génitif pluriel d'*avis*, *-is*, l'oiseau. Selon notamment GAFFIOT (1934 : 200) : *aviarii* pourrait être le génitif masculin singulier d'un adjectif, *aviarius*, *-a*, *-um*, qui signifie « relatif aux oiseaux ». Cependant, comme *mons*, *-tis* est féminin, c'est *montis-aviariae* qu'il aurait fallu écrire. Ce n'est donc pas cet adjectif qui est utilisé dans *montis-aviarii*. Toujours selon GAFFIOT (ibid.), *aviarii* est le génitif singulier de deux noms, (1) *aviarium*, *-i*, qui signifie le poulailler, le colombier ou, moins fréquemment, le bocage où nichent les oiseaux, et (2) *aviarius*, *-i*, qui désigne l'esclave ou l'ouvrier chargé de s'occuper du poulailler et des volailles. Aucune des traductions possibles de *mon-*

tis-aviarii ne donne donc « du mont des Oiseaux ». En latin classique comme en latin médiéval, la traduction de *montis-aviarii* est, très majoritairement, « du mont du poulailler » ou, moins fréquemment, « du mont du bocage où nichent les oiseaux ». L'épithète *montis-aviarii* est évidemment, selon le Code de Nomenclature, une latinisation intentionnelle qui ne peut être corrigée. C'est donc malencontreusement *montis-aviarii* qui doit être utilisé.

L'Ophrys de Monsieur Philippe

Ophrys Philippi, *Ophrys philippi*, *Ophrys Philippii* ou *Ophrys philippeii* ? GRENIER (1859 : 401-402) a décrit sous le nom d'*Ophrys Philippi* une espèce qu'il dédie à son collègue Mathieu-Yves PHILIPPE, directeur du Jardin botanique de la Marine impériale de Saint-Mandrier (Var) (Fig. 5). Sur les parts d'herbier de GRENIER, c'est parfois *Ophrys Philippii* qui est indiqué pour cette espèce, tandis que dans la littérature récente, c'est parfois *Ophrys philippeii* que l'on peut trouver (e.g. BAUMANN & KÜNKELE 1986 ; DELFORGE 2000, 2001A,B ; KREUTZ 2004).

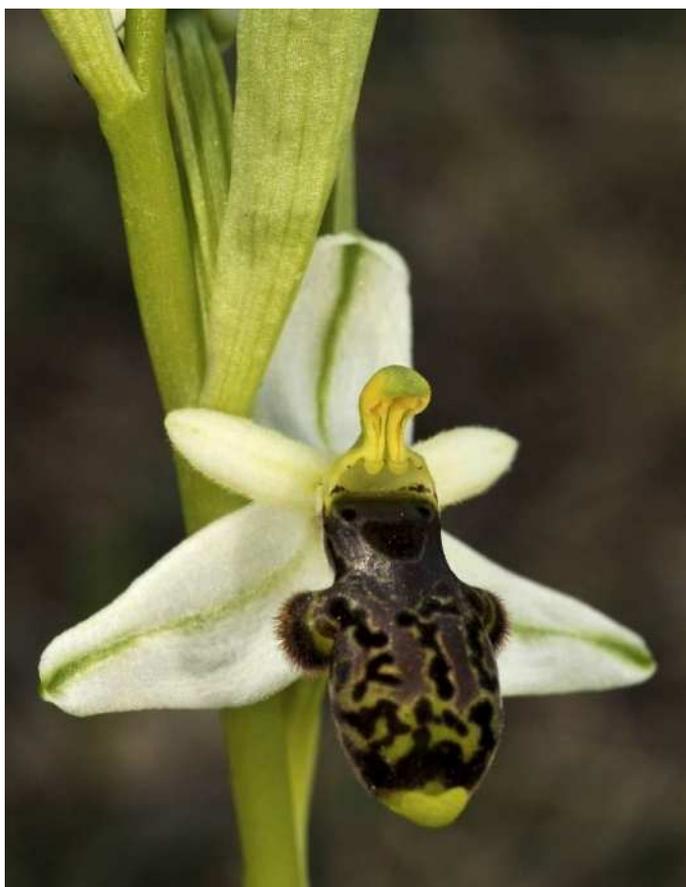


Fig. 5. *Ophrys philippi* - 9 mai 2012, Var (France).

Rappelons d'abord que dans sa recommandation 60F, le Code de Nomenclature précise que: «Toutes les épithètes spécifiques et infraspécifiques devraient être écrites avec une lettre initiale en minuscule ». Pas de *Philippi*, donc. Par ailleurs, l'article 60.8, qui traite de la latinisation des noms de personne, précise, en son point a, que : « Si le nom de

personne se termine par une voyelle [-a excepté] ou -er, les épithètes substantives sont formées en ajoutant la terminaison du génitif adéquate au genre et au nombre grammatical de la ou des personnes honorées ». Si la personne est un homme, la désinence au génitif masculin singulier est -i, donc *Ophrys philippeii*, comme on l'a fait aussi pour *Gymnadenia runeii*, *Ophrys bertolonii*, *O. delforgei*, *O. demangei*, *O. lojaconoi*, *O. saratoi*, *O. schulzei*, *Orchis langei* ou encore *Platanthera holmboei*. Cependant, le Code de Nomenclature précise que c'est ce qu'il faut faire pour les « noms de personne qui ne sont pas déjà en grec ou en latin et ne possèdent pas de forme latinisée bien établie (voir la Rec. 60C.1) ». Cette recommandation 60C.1 suggère que : « En formant des épithètes spécifiques ou infraspécifiques à partir de noms de personne déjà en latin ou en grec [...], les épithètes, lorsqu'elles sont substantives, devraient recevoir la forme latine appropriée » et de citer, comme premier exemple qu'il faudrait employer : « alexandri à partir d'Alexander ou d'Alexandre ». Il est évident que Philippe (de Macédoine), le père d'Alexandre le Grand, possède un nom latin bien établi : c'est *Philippus*, -i. GRENIER a donc eu raison de nommer *Ophrys philippi* l'espèce qu'il a dédiée à M.Y. PHILIPPE. C'est *philippi* qu'il faut utiliser.

L'Ophrys ami du chêne

Ophrys querciphila ou *Ophrys quercophila* ? *Ophrys querciphila* (Fig. 6) a été décrit par NICOLE et SOCA (2017A), qui ne donnent pas dans leur publication l'étymologie de l'épithète qu'ils créent, mais il est facilement compréhensible qu'elle fait allusion à la préférence de la nouvelle espèce pour les chênaies. À la suite de remarques reçues après publication, NICOLE et SOCA (2017B) estiment que *querciphila* n'est pas conforme à la recommandation 60G du Code de Nomenclature (de Melbourne 2012, à ce moment) et qu'il doit être corrigé en *quercophila*, ce qu'ils font en publiant un "nom nouveau" alors qu'une simple note avec la correction nécessaire aurait suffi. Plus récemment, dans une publication annonçant la présence de l'espèce dans le nord de l'Espagne, HERMOSILLA FERNÁNDEZ et al. (2019) ont réutilisé *querciphila*, au motif que l'International Plant Names Index avait retenu cette orthographe-là.

L'incertitude orthographique provient de ce que NICOLE et SOCA (2017A), en créant leur épithète, n'ont pas respecté la recommandation 23A3. du Code de Nomenclature que nous avons déjà évoquée pour *Epipactis krym-montana* : « En formant des épithètes spécifiques, les auteurs devraient en outre se conformer aux points suivants : [...] (c) Ne pas créer des épithètes en combinant des mots empruntés à différentes langues ». En effet, *Quercus*, -us, le chêne, est un nom celte latinisé, tandis que *phila* (φίλος, -α, -ον) est un adjectif grec qui signi-

fié « amie de ». Cette épithète est donc une aberration philologique parce que composée de mots de langues différentes, ce qui pourrait rendre le choix de la voyelle de liaison entre *querc-* et *-phila* difficile. Il n'en est cependant rien.



Fig. 6. *Ophrys quercophila* - 12 mai 2017, Hérault (France).

Depuis sa création, le Code de Nomenclature ne fait qu'imposer l'usage classique pour les épithètes composées de plusieurs éléments. Comme ses prédécesseurs, le Code de Shenzhen stipule, dans son article 60.10 que : « Les épithètes adjectives qui combinent des éléments dérivés de deux ou plusieurs mots grecs ou latins doivent être composés de la manière suivante : un nom ou un adjectif en position non finale apparaît comme une forme composée obtenue généralement (a) en éliminant la terminaison du génitif singulier [donc ici *querc-*, la désinence du génitif *-us*, est éliminée] et, devant une consonne, en ajoutant une voyelle de liaison, (*-i-* pour les éléments en latin, *-o-* pour les éléments en grec) ». Le Code de Nomenclature ne laisse donc qu'une possibilité : le second élément *-phila* est grec et il commence par une consonne. C'est donc *querc-o-phila*. Remarquons par ailleurs que d'autres auteurs ont déjà créé cette épithète peu recommandée et c'est toujours *quercophila* qui est utilisé. C'est le cas pour deux champignons, un

basidiomycète, *Mycena quercophila* Esteve-Raventos & Villarreal et une russule, *Russula quercophila* Buyck & Halling, ainsi qu'un diptère, *Chlorops quercophila* Beschovski 1979, ou encore un vers nématode, *Rhabditis quercophila* Rühm in Körner, 1954. Les champignons dépendent du même Code de Nomenclature que les plantes, et ces noms de champignons sont acceptés.

HERMOSILLA FERNÁNDEZ et al. (2019 : 67) écrivent (traduit) : « Malgré sa "jeunesse", l'espèce a déjà subi un changement de nom : de *querciphila* en faveur de *quercophila* ; une modification (NICOLE & SOCA 2017B) qui s'est révélée superflue (<https://www.ipni.org/n/77161480-1>), pour ce motif nous utilisons dans le présent article le nom de la description originale : *querciphila* ». Sur la page du site de l'International Plant Names Index (IPNI) donnée en référence, il est indiqué, pour *Ophrys querciphila* (traduit) : « Remarques : corrigé en *quercophila* (comme un 'nom. nov.'), mais il n'y a pas de correction nécessaire parce que *quercus* est latin, de ce fait la voyelle de liaison *-i-* est correcte ». Cette remarque est assez étonnante, d'une part parce qu'elle ne prend pas en compte le suffixe *-phila*, qui est grec, d'autre part parce qu'elle est de ce fait en contradiction avec l'article 60.10 du Code de Nomenclature.

Ce n'est pas la première fois que des erreurs sont signalées sur le site de l'International Plant Names Index (notamment cf. supra, le *Dactyloдения* de St-Quentin et le *Dactylorhiza* ami du froid). D'autres sites, qui prétendent aussi être l'autorité mondiale pour la nomenclature botanique, comme le « World Checklist of Selected Plant families » par exemple, publient beaucoup d'erreurs (cf. DELFORGE 2014). Cette situation est fort probablement due au fait que le personnel qui intervient dans la gestion quotidienne et pratique de ces sites n'a manifestement pas toujours les compétences requises ni la rigueur nécessaire pour ce type de travail. Il est d'ailleurs inévitable qu'il y ait des erreurs dans ces énormes bases de données. L'attitude scientifique ne se satisfait jamais de la soumission à l'argument de l'autorité, en l'occurrence ici l'International Plant Names Index, comme HERMOSILLA FERNÁNDEZ et ses coauteurs l'ont fait. Elle enjoint que ce qui est avancé ou proclamé, même par un site de référence, soit vérifié. Ce qui renvoie, comme l'introduction du présent travail le suggérait, à la consultation du Code de Nomenclature et à la maîtrise de quelques notions de grec et de latin.

Il reste que c'est bien *Ophrys quercophila* qui doit être utilisé pour nommer l'*Ophrys* ami du chêne.

Bibliographie

ALEXANDRE, Ch. 1850.- *Dictionnaire Grec-Français* : 11^e éd., 8^e tirage corrigé, 1656 p. Hachette, Paris.

- AVERYANOV, L.V. 1982.- *Dactylorhiza maculata* s.l. (*Orchidaceae*) na territorii S.S.S.R. *Bot. Zhurn.* **67** : 303-312. [en russe].
- BAETEN, F., DIERKX, J. & DELFORGE, P. 2011.- Présence en Belgique d'un \times *Dactyloдения*, hybride intergénérique naturel entre *Dactylorhiza* et *Gymnadenia*. *Natural. belges* **92** (Orchid. 24) : 45-70.
- BAETEN, F., DIERKX, J. & DELFORGE, P. 2013.- Het voorkomen in België van een \times *Dactyloдения*, natuurlijke intergenerische hybride tussen *Dactylorhiza* en *Gymnadenia*. *Liparis* **19** : 49-78.
- BAILLY, A. (coll. E. EGGER) 1950.- *Dictionnaire Grec-Français* : 2200 p. Hachette, Paris.
- BAUMANN, H. & KÜNKELE, S. 1986.- Die Gattung *Ophrys* L.- eine taxonomische Übersicht. *Mitt. Bl. Arbeitskr. Heim. Orch. Baden-Württ.* **18** : 305-688.
- BAUMANN, H., KÜNKELE, S. & LORENZ, R. 2006.- *Orchideen Europas mit angrenzenden Gebieten* : 333 p. Ulmer Naturführer, Stuttgart.
- BENNERY, L. & HIRSCHY, O. 2014.- Contribution à la connaissance des orchidées de France : *Ophrys montis-aviarii* O. Hirschy et L. Bennery sp. nova, l'*Ophrys* du Mont des Oiseaux, une nouvelle espèce dans le Var. *Orchidophile* **45** : 341-358.
- BERTOLONI, A. 1804.- Plantæ genuenses quas annis MDCCCI-MDCCCIII observavit et recensuit Antonius Bertoloni M.D. nunc publici juris facit. *Mem. Soc. Med. Æmul. Gen.* **3** : 1-64.
- DANESCH, E. & DANESCH, O. 1972.- *Orchideen Europas - Ophrys Hybriden* : 271 p. Hallwag, Bern und Stuttgart.
- DANESCH, O. & DANESCH, E. 1971.- *Ophrys bertolonii-formis* O. et E. Danesch, sp. nov., eine Sippe hybridogenen Ursprungs. *Orchidee* **22** : 115-117.
- DE LANGHE, J.E., DELVOSALLE, L., DUVIGNEAUD, J., LAMBINON, J. & VANDEN BERGHEN, C. (et coll.) 1983.- *Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes)*. 3^e éd., CVIII + 1016 p. Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, Meise.
- DELFORGE, P. 2000.- L'*Ophrys* de Monsieur Philippe. *Natural. belges* **81** (Orchid. 13) : 111-144 + 8 figs.
- DELFORGE, P. 2001A.- *Guide des Orchidées d'Europe, d'Afrique du Nord et du Proche-Orient* : 2^e éd., 592p. Delachaux et Niestlé, Lausanne - Paris.
- DELFORGE, P. 2001B.- Note rectificative sur l'identité d'*Ophrys philippei* Grenier 1859. *Natural. belges* **82** (Orchid. 14) : 137-139.
- DELFORGE, P., 2013.- *Ophrys bertolonii*, *Ophrys aurelia*, *Ophrys romolinii*. *Natural. belges* **94** (Orchid. 26) : 53-60.
- DELFORGE, P. 2014.- Les noms d'un morphe égéen hypochrome d'*Anacamptis pyramidalis* et leur traitement dans la 'World Checklist of Selected Plant families'. *Natural. belges* **95** (Orchid. 27) : 115-124.
- DROUIN, J.-P. & RÉGNIER, F. 2012.- *Les peuples fondateurs à l'origine de la Gaule* : 904 p. Éd. Yorán Embanner, Fouesnant, Bretagne, France.
- ECCARIUS, W. 2016.- *Die Orchideengattung Dactylorhiza. Phylogenie, Taxonomie, Morphologie, Biologie, Verbreitung, Ökology and Hybridisation* : 640 p. Selbstverlag, Eisenach (Germany).
- FATERYGA, A.V., KREUTZ, K., FATERYGA, V.V. & EFIMOV, P.G. 2014.- *Epipactis krymmontana* (Orchidaceae), a new species endemic to the Crimean Mountains and notes on the related taxa in Crimea and bordering Russian Caucasus. *Phytotaxa* **172** (1) : 22-30.
- GAFFIOT, F., 1934.- *Dictionnaire illustré Latin-Français* : 1720 p. Hachette, Paris.
- GODFERY, M.J. 1933.- *Monograph and iconograph of native British Orchidaceae* : 259 p + 58 pl. Cambridge University Press, Cambridge.
- GRENIER, C. 1859.- Recherches sur quelques Orchidées des environs de Toulon ou notes rédigées d'après les plantes vivantes communiquées par M. Philippe. *Mém. Soc. Émul. Doubs Sér. 3, 4* : 395-404.
- HAYEK, A. VON 1926.- Über einige Orchideen, besonders aus der Mediterranflora. *Fedde Repert.* **22** : 387-390.
- HERMOSILLA FERNÁNDEZ, C.E., PÉREZ CAÑESTRO, J. & SOCA, R. 2019.- *Ophrys querciphila* Nicole, Hervy & Soca en la Península Iberica. *Flora Montiberica* **75** : 67-72.
- KELLER, G. & SCHLECHTER, R. 1927-1928.- *Monographie und Iconographie der Orchideen Europas und des Mittelmeergebietes*. Bd. 1: 304p. + 38 Taf. *Fedde Repert.*, Sonderbeih.
- KREUTZ, C.A.J. 2004.- *Kompodium der Europäischen Orchideen - Catalogue of European Orchids* : 239 p. Kreutz Publishers, Landgraaf.
- KREUTZ, C.A.J. 2019.- *Orchideeën van de Benelux*. Deel 2 (*Epipactis muelleri* - Nawerk) : 646 p [649-1295]. Kreutz Publishers, Sint-Geertruid.
- LINK, H.F. 1800.- Nachricht von einer Reise nach Portugal nebst botanischen Bemerkungen. *J. Bot.* (SCHRADER, H.A. [éd.]) **2** ["1799"] : 297-328.
- MORETTI, G. 1823.- De quibusdam plantis italiæ decas sexta. *Giorn. Fis. Chim. Stor. nat. Medic.* **D2, 6**. Ed. Arti.
- MURR, J. 1898.- Eine neue *Ophrys* -Kreuzung. *Ophrys aranifera* Huds. \times *Bertolonii* Mor. *Deutsch. Bot. Monatsschr.* **16** : 217-218.
- NICOLE, M. & SOCA, R. 2017A.- *Ophrys querciphila* Nicole, Hervy & Soca sp. nova, *Ophrys* tardif du Languedoc. *L'Orchidophile* **48** (212) : 89-99.
- NICOLE, M. & SOCA, R. 2017B.- *Ophrys quercophila* Nicole, Hervy† & Soca nom. nov. Du bon usage du code international de nomenclature. *L'Orchidophile* **48** (213) : 146.
- QUICHERAT, L. & CHATELAIN, É. 1955.- *Dictionnaire Français-Latin* : 1551 p. Hachette, Paris.
- RÉGNIER, F. 1999.- Un établissement celtique en Catalogne. *Congrès scientifique de Ferrol, Espagne* 1998. Éd. Nemeton, Vincennes.
- ROBATSCH, K. 1989.- Beitrage zur Kenntnis der europäischen *Epipactis* -Arten (*Orchidaceae*). *Linzer biol. Beitr.* **21** (1) : 295-302.
- SOÓ, R. VON 1962.- Nomina nova generis *Dactylorhiza* (Combinations novæ ab auctore in Ann. Univ. Scient. Budapest, Sect. Biol 3 (1960) non jure pleno publicatæ) : 11 p. Ed. R. Soó, Budapest.
- SOULIÉ, A. & SOCA, R. 2013.- Description de deux nouveaux hybrides d'*Ophrys* en Aveyron. *L'Orchidophile* **44** : 311-318.
- STEARNS, W.T. 1995.- *Botanical Latin* : 4th ed., 546p. David & Charles, London.
- TSIFTSIS, S. & ANTONOPOULOS, Z. 2017.- *Atlas of the Greek Orchids*. Vol. I : 511 p. Mediterraneo Editions, Rethimno (Crete, Greece).

*Contact : www.orchidelforge.eu